



Association Cantonale Treffort-Voile
Association déclarée n° 13390 préfecture de Grenoble
Agrément Jeunesse et Sport n° 38.90.085
Affiliation Fédération Française de Voile n° 38019
SIRET 353-397-490 - APE 926C

siège social : Mairie 38650 Treffort
tel : 04.76.34.15.31

email : treffortvoile@wanadoo.fr

web : <http://asso.ffv.fr/treffort>

Treffort, le 1^{er} juillet 2010

AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : Régate de ligue Optimist Treffort Voile

Dates complètes : 19 septembre 2010

Lieu : Lac de Monteynard-Avignonet

Autorité organisatrice : Association Cantonale TREFFORT VOILE

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile.
- 1.2 Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.

2. Publicité

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et inscription

- 3.1 Pour le classement de la régata de ligue Optimist Treffort Voile: sont admis tous les optimists.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFV valide portant le cachet médical accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - Si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - L'autorisation de port de publicité
 - Certificat de jauge ou de conformité

4. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

- Solitaire : 5€

5. Programme

- 5.1 Confirmation d'inscription le 19 septembre 2010 de 10h à 11h30
- 5.2 Jours de course : le 19 septembre 2010 pour 4 manches pour toutes les séries
- 5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 13h.



Association Cantonale Treffort-Voile
Association déclarée n° 13390 préfecture de Grenoble
Agrément Jeunesse et Sport n° 38.90.085
Affiliation Fédération Française de Voile n° 38019
SIRET 353-397-490 - APE 926C

siège social : Mairie 38650 Treffort
tel : 04.76.34.15.31

email : treffortvoile@wanadoo.fr

web : <http://asso.ffv.fr/treffort>

6. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions , le 19 septembre 2010 2010 à 10H.

7. Les parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants : banane ou triangle

8. Classements : 2 classements distincts : benjamins et minimes

- 8.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 2.
- 8.2 Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau soit le total de ses scores dans toutes les courses est de 2.
- 8.3 Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 3.

9. Communication radio

Excepté en cas d'urgence , un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course , ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

11. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Noëlle BERNARDIN ,BE ACTV au 04 76 34 15 31 mail : treffortvoile@wanadoo.fr